



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2024/8



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
26 février 2024

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2024
Nairobi, 6–8 mai 2024
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée
du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains**

Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Lors de ses deux premières sessions, tenues en 2019 et 2023, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) a adopté un total de 15 résolutions sur divers sujets, y compris des résolutions thématiques et transversales. Le présent rapport fournit un résumé actualisé des progrès accomplis dans l'application de ces résolutions. Les ressources de base limitées du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui proviennent du budget ordinaire ou du budget général de la Fondation, ont été allouées de manière stratégique afin d'appuyer directement et indirectement cette application, en conjonction avec des ressources préaffectées (extrabudgétaires), lorsqu'elles étaient disponibles.

2. Il existe toutefois d'importantes différences procédurales entre les résolutions adoptées à la première et à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui pourraient être imputées au processus rationalisé d'appui aux résolutions mis en place au sein du secrétariat avant la deuxième session sur la base des enseignements tirés de la première, ainsi qu'au renforcement de la relation entre le secrétariat et le Conseil exécutif qui, au moment de la première session, en 2019, venait juste d'être constitué. La transformation du budget en plan de dépenses et l'accent mis sur le chiffrage de l'application de chaque résolution en y associant l'évaluation de son incidence sur le budget-programme ont contribué à déterminer ce qu'il fallait prévoir pour appliquer chaque résolution. L'incidence sur le budget-programme demeure un indicateur important pour guider la mobilisation des ressources en vue de l'application des résolutions adoptées à la deuxième session et l'un des critères permettant d'évaluer les succès obtenus en ce sens.

* HSP/EB.2024/1.

II. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, tenue en 2019

A. Résolution 1/1 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023

3. Conformément à la résolution 1/1, la mise en œuvre du plan stratégique 2020–2023 est en cours et une évaluation à mi-parcours vient d'être achevée. Par sa décision 2/1, l'Assemblée d'ONU-Habitat a prolongé la période couverte par le plan stratégique jusqu'en 2025.

B. Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

4. L'application de la résolution 1/2 sur les lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs progresse, bien que de manière relativement lente, faute d'un flux de financement spécifique. Malgré l'importance du problème de l'augmentation de la criminalité et de la violence dans les villes et les zones urbaines du monde entier, la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre des lignes directrices n'a connu qu'un succès limité. Les difficultés rencontrées en ce qui concerne le budget général de la Fondation et les gels de trésorerie régulièrement imposés au titre du budget ordinaire ont davantage entravé l'application de la résolution. Les ressources préaffectées du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et les ressources à des fins plus générales reçues de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement dans le cadre de l'accord de coopération au titre des programmes pour la période 2020–2025 ont été les principales sources de financement pour l'application de la résolution.

5. Malgré les difficultés, certains progrès ont été réalisés, tels que l'élaboration d'un prototype de surveillance de la sécurité urbaine, la publication d'un module d'introduction à l'apprentissage en ligne sur UN-Habitat Learn, la plateforme d'apprentissage en ligne d'ONU-Habitat, et le lancement d'un processus d'apprentissage et d'examen par les pairs mené par le secrétariat et des partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres (Habitat Norge, Cités et Gouvernements Locaux Unis et VibeLab – Allemagne).

6. Une collaboration renforcée au sein du système des Nations Unies a été favorisée au moyen d'activités pilotes menées conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (politiques de sécurité au niveau local fondées sur des données probantes), le Groupe Sécurité humaine (évaluations et plans participatifs en matière de sécurité humaine), le Bureau de lutte contre le terrorisme (Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme) et le Bureau des affaires de désarmement (module sur les zones exemptes d'armes à feu).

7. Le Bureau du Coordonnateur résident en Afrique du Sud envisage un cadre de programmation conjointe avec plusieurs autres entités des Nations Unies, afin d'intensifier le processus de mise en œuvre dans le pays. L'Égypte accueillera une réunion de groupe d'expert(e)s au Caire en avril 2024 pour examiner la mise en œuvre du concept de villes plus sûres en Afrique, en amont de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra dans cette ville en novembre 2024.

C. Résolution 1/3 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. Comme suite à la résolution 1/3, ONU-Habitat poursuit l'application de sa stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1), de manière à permettre un renforcement des capacités à grande échelle.

9. Le projet de stratégie d'ONU-Habitat pour le renforcement des capacités numériques vise à guider l'intégration institutionnelle d'approches innovantes en matière de renforcement des capacités, en combinant des activités numériques et des activités en présentiel, à améliorer le rapport coût-efficacité et accroître l'échelle de l'impact et à renforcer l'apprentissage et la reproduction au niveau institutionnel. L'utilisation de la plateforme UN-Habitat Learn accélère les progrès au titre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en améliorant la mise en œuvre et le suivi des activités et produits de formation et en élargissant

leur portée à un public plus large. Actuellement, UN-Habitat Learn propose 30 cours à plus de 10 000 utilisateur(ric)e(s) actif(ve)s.

10. ONU-Habitat renforce le dialogue avec les universités, les instituts de formation, le secteur privé et les initiatives mondiales. En 2022, il a publié le rapport *Linking UN-Habitat and Universities: Harnessing the Potential of Knowledge Partnerships* (Associer ONU-Habitat et les universités : canaliser le potentiel des partenariats de connaissances) et est en voie d'élaborer un cadre interne pour renforcer la cohérence et l'efficacité de ses partenariats avec le milieu universitaire. De multiples partenariats ont été établis ou renouvelés en 2023, tels que celui avec l'Institute for Housing and Urban Development Studies, la Commonwealth Sustainable Cities Initiative, la Faculty of Geo-information Science and Earth Observation (ITC) de l'université de Twente, l'University College de Londres et le Centre international d'études urbaines. De 2021 à 2023, le programme Shelter, en partenariat avec Arcadis, a permis de mener 28 missions faisant intervenir des expert(e)s pour fournir un appui technique à ONU-Habitat en matière d'élaboration de solutions urbaines durables et de renforcement des capacités, qui ont bénéficié à plus de 600 000 membres de communautés locales.

11. ONU-Habitat prend également des mesures pour garantir l'adoption d'approches structurées et innovantes afin de renforcer les capacités institutionnelles à évaluer et à combler à grande échelle les lacunes en matière de capacités. Le Groupe du renforcement des capacités et de la formation se penche sur de nouvelles techniques et méthodes pour qualifier et quantifier les lacunes en matière de capacités rencontrées par les administrations locales et les gouvernements dans leurs efforts pour réaliser le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne le capital humain (c'est-à-dire les compétences, aptitudes, connaissances et comportements) aux niveaux individuel et institutionnel. De plus en plus, il facilite la coordination et fournit un appui en matière de renforcement des capacités dans le cadre des projets et des programmes.

D. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12. Conformément à la résolution 1/4, l'intégration des questions de genre reste une priorité pour ONU-Habitat et une nette amélioration des efforts en ce sens a été constatée s'agissant des projets présentés pour examen par les bureaux locaux et régionaux et par le siège à Nairobi. Des efforts concertés sont déployés pour récompenser les projets qui ont réussi à intégrer l'égalité des genres en leur décernant un prix des champion(ne)s en la matière, qui a été instauré au premier trimestre 2024. En 2023, les informations communiquées au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ont montré une amélioration dans des domaines clés, tandis que pour 2024, un plan d'action propre à ONU-Habitat a été élaboré en vue d'améliorer les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action. La reconstitution du Groupe consultatif (de haut niveau) pour l'égalité des sexes est en voie d'achèvement et un appel à candidatures pour désigner les nouveaux membres du Groupe sera diffusé auprès des partenaires et des États Membres d'ici la mi-2024.

E. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

13. ONU-Habitat a efficacement appliqué la résolution 1/5 au moyen d'activités de plaidoyer, d'activités en matière de connaissances et d'activités opérationnelles, en tirant parti des partenariats pour surmonter les contraintes financières.

14. En collaboration avec le comté de Songyang (Chine), ONU-Habitat a organisé le troisième Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, qui s'est tenu en novembre 2023. Ce Forum, qui a réuni environ 180 participant(e)s issu(e)s de 18 organisations internationales et de 17 pays, a mis en relief l'importance des interconnexions entre les zones urbaines et les zones rurales à l'échelle mondiale. En mars 2023, une réunion de groupe d'expert(e)s sur le rétablissement d'un équilibre territorial dans le contexte européen a été organisée, accueillie et soutenue par l'autorité régionale d'Estrémadure (Espagne)¹.

¹ Voir 2023_02_27_CN-EGM-Merida_v1_eng.pdf (urbanpolicyplatform.org).

15. La publication des cinquième et sixième éditions d'un bulletin d'information sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales² et de la troisième édition du *Compendium of Inspiring Practices on Urban-Rural Linkages* (Recueil de pratiques exemplaires en matière de liens entre les zones urbaines et les zones rurales) souligne l'importance accordée à la gestion des connaissances. En outre, en collaboration avec l'université de Nairobi, un examen des politiques a été entrepris dans cinq pays d'Afrique (Cameroun, Kenya, Nigéria, Sénégal et Zimbabwe), aboutissant à la création du Centre for Urban-Rural Linkages in Africa (Centre pour le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales en Afrique) à l'Université de Nairobi, en octobre 2023.

16. Enfin, malgré les limitations financières, ONU-Habitat a aidé 10 pays à intégrer la question des liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans leurs politiques et stratégies nationales depuis l'adoption de la résolution. Les ressources à des fins plus générales reçues de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement dans le cadre de l'accord de coopération au titre des programmes pour la période 2020–2025 ont été les principales sources de financement pour l'application de la résolution.

III. Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023

A. Résolution 2/1 : Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes

17. Comme suite à la résolution 2/1, ONU-Habitat a collaboré avec les parties prenantes à l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes, qu'il entend achever d'ici juin 2025.

18. En novembre 2023, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat a établi un groupe de travail spécial composé de 31 expert(e)s nommé(e)s par les États Membres, afin de veiller à l'inclusivité du processus de consultation, comme demandé par l'Assemblée d'ONU-Habitat au paragraphe 4 de sa résolution. Les expert(e)s ont tenu leur première réunion en décembre 2023 et se consultent chaque mois depuis le début de l'année 2024 pour piloter l'élaboration des directives. Par suite d'un appel à manifestations d'intérêt lancé en novembre 2023 pour accueillir des réunions mondiales et régionales, deux réunions du groupe d'expert(e)s sont désormais inscrites au calendrier. La première se tiendra à Strasbourg (France) en avril 2024 et la deuxième à Bakou en octobre 2024.

19. Par ailleurs, plusieurs pays se sont dits de prime abord intéressés par l'idée d'accueillir des consultations régionales afin d'examiner le projet de directives internationales et de veiller à l'inclusivité du processus. En outre, des préparatifs sont en cours pour organiser des consultations spéciales avec les parties prenantes sur des questions thématiques clefs. ONU-Habitat a présenté des informations sur le processus préparatoire des directives lors d'un certain nombre de manifestations relatives aux villes intelligentes organisées dans le monde entier, dans le cadre de ses efforts plus larges de sensibilisation et de mobilisation.

20. Parallèlement, ONU-Habitat élabore une étude mondiale intitulée « World Smart Cities Outlook » (Rapport mondial sur les villes intelligentes), en collaboration avec un partenaire sélectionné à l'issue d'un concours ouvert à tous, en contribution à la rédaction des directives.

B. Résolution 2/2 : Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030

21. Les travaux d'ONU-Habitat visant à améliorer et transformer les bidonvilles sont essentiels à la réalisation de son mandat depuis sa création et ont été financés par une combinaison de ressources de base et de ressources extrabudgétaires. Toutefois, l'application de la résolution 2/2 a été entravée par la diminution des ressources extrabudgétaires. Conformément au paragraphe 6 de la résolution, un niveau minimum de capacités d'appui technique est maintenu grâce à un financement extrabudgétaire spécial. Depuis juin 2023, une assistance technique a ainsi été accordée à 10 pays et a également été fournie dans le cadre d'un dialogue sous-régional. Les capacités techniques s'appuient

² Consultables, respectivement, aux adresses suivantes : https://urbanpolicyplatform.org/wp-content/uploads/2023/01/URL-5th-NewsLetter_web.pdf et <https://urbanpolicyplatform.org/download/url-6th-newsletter/>.

sur une communauté de pratique interne et une note de cadrage contenant une demande de financement aux fins de l'assistance technique a été élaborée.

22. Conformément au paragraphe 7 de la résolution, l'élaboration d'un rapport mondial sur les taudis et les établissements informels sera achevée en 2024, ce qui permettra aux activités futures d'être fondées sur des données probantes. Un cadre régional et un groupe de travail sur la transformation des taudis dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont été lancés avec l'appui d'ONU-Habitat. Un mémorandum d'accord sur la transformation des taudis a été élaboré en collaboration avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui réunit 79 États membres.

23. Conformément au paragraphe 8 de la résolution, une ébauche de directives pour une approche de partenariats multiples en vue de la transformation des taudis et des établissements informels a été élaborée, à l'aide des contributions en nature des partenaires. Une offre provisoire pour accueillir une réunion de suivi en vue d'élaborer un premier projet est à l'étude.

C. Résolution 2/3 : Journée mondiale du nettoyage

24. Se fondant sur la résolution 2/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée en juin 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 78/122 du 8 décembre 2023, dans laquelle elle a proclamé le 20 septembre Journée mondiale du nettoyage, qui sera célébrée chaque année à partir de septembre 2024. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a invité ONU-Habitat à faciliter la célébration de la Journée mondiale du nettoyage et a souligné que toutes les activités qui découleront de l'application de cette résolution devront être financés au moyen de contributions volontaires.

25. ONU-Habitat s'apprête à lancer un appel à manifestations d'intérêt pour organiser la Journée mondiale du nettoyage 2024. Un accord de coopération avec un partenaire d'exécution faciliterait la sensibilisation et aiderait à mobiliser les communautés pour qu'elles mènent des activités de nettoyage le jour même. Des ressources suffisantes pour l'organisation de cette journée internationale seront nécessaires et des démarches sont en cours auprès de plusieurs pays afin d'étudier les possibilités de financement. Par ailleurs, une réunion de réflexion sur la planification stratégique sera organisée au Panama en coopération avec l'organisation non gouvernementale Let's Do It World, qui mobilise des personnes dans le monde entier pour participer à des opérations de nettoyage locales, nationales et régionales. En 2023, 198 pays et territoires et plus de 19,1 millions de personnes ont participé à des opérations de nettoyage organisées.

D. Résolution 2/4 : Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale

26. Comme suite à la résolution 2/4, ONU-Habitat a établi un dialogue avec les coauteurs de cette dernière, afin de solliciter un appui financier et politique en vue de son application. Le Gouvernement costaricien collabore étroitement avec ONU-Habitat à la mise en œuvre d'un projet sur les villes et la nature privilégiant une planification de l'avenir fondée sur les principes de préservation, conservation, restauration et création, qui est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Le projet met à l'essai une méthodologie de cartographie multidisciplinaire au titre de la trousse à outils proposée en vue d'un développement urbain pour des villes plus biodiverses et résilientes. L'objectif est de doter les administrations locales d'informations spatiales leur permettant de prévoir de manière dynamique l'expansion urbaine et les zones de conflit liés à l'utilisation des terres, de planifier la préservation de la biodiversité et d'empêcher la reproduction des erreurs en bordure des zones périurbaines. La collecte de données et la vérification sur le terrain de cette méthodologie sont en cours dans la zone métropolitaine étendue de San José et se poursuivront tout au long du premier trimestre de 2024. Il est prévu de lancer l'outil de cartographie multidisciplinaire à l'occasion de la douzième session du Forum urbain mondial.

27. En mai 2024, une réunion régionale de groupe d'expert(e)s sera organisée dans le cadre du projet susvisé, en vue de promouvoir l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification et la gestion territoriales, d'aligner les politiques urbaines multiniveaux concernant les points névralgiques de biodiversité et d'échanger les pratiques qui contribuent à renforcer la biodiversité et la résilience des villes. Comme demandé par l'Assemblée d'ONU-Habitat dans sa résolution 2/4, un rapport sur la réunion du groupe d'expert(e)s et sur l'état d'avancement de la trousse à outils sera présenté au Conseil exécutif à sa dernière session de 2024.

E. Résolution 2/5 : Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques

28. En ce qui concerne l'action climatique multinationale et la demande formulée dans la résolution 2/5 tendant à ce qu'ONU-Habitat continue à organiser des réunions, y compris des réunions ministérielles, ce dernier a coprésidé le Sommet sur l'action climatique locale et a coorganisé la deuxième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Lors de cette même session de la Conférence des Parties, ONU-Habitat a également discuté avec les États Membres de la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national. Une analyse approfondie de cette question est en cours d'élaboration.

29. ONU-Habitat a davantage renforcé les liens entre les changements climatiques et l'urbanisation dans ses travaux, comme le montre l'augmentation du nombre de projets et du volume de financement au titre du sous-programme 3 sur le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain. Il existe un portefeuille croissant de projets à l'appui du programme phare intitulé « Resilient Settlements for the Urban Poor » (Établissements résilients pour les pauvres des villes) et un soutien méthodologique aux États Membres et aux villes est en cours de développement afin d'accélérer l'appui en ce sens. ONU-Habitat publie également de nouveaux outils et directives en matière de changements climatiques. Toutefois, la limitation des ressources de base a entravé les efforts visant à fournir un appui direct aux États Membres en réponse aux difficultés posées par les changements climatiques en milieu urbain et à élargir le portefeuille de projets conformément à la demande.

30. La mise en œuvre de l'initiative intitulée « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » est considérée comme un moyen de renforcer l'exécution du sous-programme 3 par ONU-Habitat, éventuellement en collaboration avec un large éventail de partenaires. Parmi les autres domaines dans lesquels il faudra continuer à fournir des efforts en 2024 figurent l'élargissement de la base des donateurs, la publication du *Rapport mondial des villes 2024 : les villes et les changements climatiques* et la fourniture d'un appui en vue de l'élaboration d'un rapport spécial sur les villes et les changements climatiques, qui sera publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, notamment en organisant la conférence Innovate4Cities en 2024.

F. Résolution 2/6 : Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales

31. L'application de la résolution 2/6 est en cours, via des mesures de consolidation organisationnelle, de multiples activités normatives, opérationnelles et de renforcement des capacités, et l'accélération des efforts de mobilisation de ressources.

32. Conformément au paragraphe 2 de la résolution, les points clefs en matière normative et en matière de renforcement des capacités comprennent : a) l'élaboration et le lancement de la méthodologie pragmatique concernant les examens locaux volontaires ; b) le lancement d'une série de documents d'orientation concernant la territorialisation des objectifs de développement durable, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales ; c) l'élaboration d'un nouveau module de formation sur la territorialisation des objectifs, en partenariat avec les Cités et Gouvernements Locaux Unis ; d) la conceptualisation d'un ensemble complet de mesures de renforcement des capacités à destination des bureaux des coordonnateur(ice)s résident(e)s et des équipes de pays des Nations Unies, proposé dans le cadre de la Coalition Local2030. En matière de plaidoyer, les activités de planification du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Sommet de l'avenir, de la douzième session du Forum urbain mondial, du cinquième Forum mondial des Nations Unies sur les données et de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont en cours. Une participation active aux forums régionaux pour le développement durable est également prévue. Des activités opérationnelles visant à appuyer les examens locaux volontaires sont en cours dans 15 pays, chaque examen local volontaire servant de point d'ancrage pour permettre à la ville concernée de participer au processus plus large des Villes motrices pour les objectifs de développement durable.

33. La Coalition Local2030 s'est associée au Fonds commun pour les objectifs de développement durable et au Gouvernement espagnol pour mettre au point un marqueur de territorialisation des objectifs de développement durable, garantissant ainsi que les programmes conjoints de l'ensemble du portefeuille du Fonds accordent effectivement la priorité aux efforts de territorialisation. Le Local2030 Knowledge and Scientific Network (réseau de connaissances et de données scientifique

de la Coalition Local2030), appuyé par l'Italie, est également prêt à être lancé, des activités pilotes étant menées en Jordanie et en Tunisie.

34. Conformément au paragraphe 4 de la résolution, ONU-Habitat a continué de mener des activités de sensibilisation et à fournir un appui à de multiples partenaires, villes et États Membres s'agissant de l'application du cadre mondial de suivi des zones urbaines à leurs systèmes de suivi urbain. Plus de 80 villes supplémentaires appliquent désormais le cadre, tandis que 42 autres ont demandé un appui pour adapter et appliquer le cadre à leurs structures locales. L'accélération de l'adoption du cadre s'inscrit dans la continuité des liens établis et de l'alignement effectué entre l'application du cadre, du programme des Villes motrices pour les objectifs de développement durable et des approches de territorialisation des objectifs de développement durable. Les données recueillies lors du lancement du cadre ont amélioré la densité de la couverture des données relatives aux villes dans la base de données des indicateurs urbains mondiaux et seront mises à disposition pour être utilisées dans les rapports sur les progrès accomplis, tels que le *Rapport mondial des villes 2024* et le rapport quadriennal de 2026 au titre du Nouveau Programme pour les villes.

35. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration étroite avec la Commission européenne, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi qu'avec les commissions régionales, afin de mettre en œuvre des interventions clés dans une quinzaine de pays, en vue d'appliquer l'approche du degré d'urbanisation utilisée pour définir les villes et les établissements humains et d'accroître ainsi la couverture de l'objectif 11 et des indicateurs du cadre mondial de suivi des zones urbaines. Afin d'intensifier ces efforts et d'étendre les interventions à un plus grand nombre de pays, ONU-Habitat, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont lancé, en juillet 2023, un programme multipartenaires d'une durée de trois ans visant à faire progresser la mise en œuvre de l'approche du degré d'urbanisation dans 43 pays supplémentaires. Face à la croissance exponentielle de la demande visant le cadre et un appui global concernant les données urbaines, ONU-Habitat travaille à l'établissement de nouveaux partenariats au niveau mondial et au sein du système des Nations Unies et des régions, y compris en collaborant avec les villes pionnières du cadre afin d'appuyer d'autres villes.

G. Résolution 2/7 : Un logement convenable pour tous

36. L'application de la résolution 2/7 est en bonne voie. Conformément aux paragraphes 1 et 8 de cette dernière, une évaluation des besoins est en cours, qui contribuera au développement technique de la plateforme proposée pour permettre l'accès de tou(te)s à un logement convenable, sûr et abordable. La plateforme devrait être lancée en 2025. Le processus permettra de veiller à ce que la plateforme fournisse un large éventail de meilleures pratiques et d'exemples de politiques qui soutiennent la réalisation progressive de l'objectif d'un logement convenable pour tou(te)s et facilitent la collaboration et la prise de décisions éclairées sur la question.

37. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 1 de la résolution, en décembre 2023, ONU-Habitat a convoqué une réunion d'un groupe d'expert(e)s sur les indicateurs dans le domaine du logement. Les recommandations issues de cette réunion contribueront aux délibérations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée d'expert(e)s sur le logement convenable pour tou(te)s.

38. Conformément au paragraphe 2 de la résolution, ONU-Habitat a fourni au groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives des conseils sur les activités et le programme de travail possibles du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée d'expert(e)s sur le logement convenable pour tou(te)s, afin qu'il les examine et formule éventuellement des recommandations à ce sujet au Conseil exécutif.

H. Résolution 2/8 : Planification urbaine et infrastructures durables

39. Afin d'appliquer la résolution 2/8, une note de cadrage et une stratégie de mobilisation des ressources ont été rédigées et servent actuellement à lancer des actions.

40. Conformément au paragraphe 1 de la résolution, la plateforme Our City Plans (Les plans de nos villes) a été mise à jour en y intégrant des outils concernant les infrastructures et les processus connexes, à commencer par la mobilité urbaine. Les autres outils sectoriels existants suivront. Parallèlement, les besoins en outils supplémentaires (notamment pour la planification à l'échelle régionale) ont été recensés.

41. Conformément au paragraphe 5 de la résolution, des discussions ont été entamées avec la Cities Investment Facility (plateforme d'investissement pour les villes), afin de recenser les informations et les partenaires pertinents. Ces discussions seront étendues à d'autres programmes

internes en 2024. L'intégration des questions de planification et d'infrastructure au moyen d'une assistance technique et d'outils progresse par l'intermédiaire d'une série de projets pertinents, de nouveaux projets [tels que les projets du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat en matière de planification urbaine et d'infrastructures vertes, l'action pour le climat de la Banque africaine de développement et le programme intitulé « Water as Leverage » (L'eau comme moyen de pression)] étant en cours d'élaboration pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

42. Conformément au paragraphe 6 de la résolution, des ressources doivent être trouvées pour accélérer les activités normatives et opérationnelles et mettre en place les capacités voulues pour répondre aux demandes d'appui émanant des États Membres.

I. Résolution 2/9 : Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise

43. L'application de la résolution 2/9 a été jusqu'à présent axée sur l'utilisation des ressources existantes en vue de nouer des liens avec un large éventail de partenaires pour faciliter l'élaboration du cadre global, comme demandé par l'Assemblée d'ONU-Habitat au paragraphe 1 de la résolution. Des discussions ont été entamées avec l'Organisation météorologique mondiale, en vue d'établir une collaboration dans le cadre de l'initiative intitulée « Alertes précoces pour tous ».

44. Certains partenariats stratégiques ont été établis dans le domaine de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique dans le but de créer un modèle intelligent de collecte de données et d'informations et de fournir des profils de ville et des diagnostics en matière de résilience. Par ailleurs, ONU-Habitat a recensé les initiatives nationales en cours, qui comprennent des éléments pertinents en matière d'accès aux données et à la science, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités pour accroître la résilience et réduire les risques dans des régions et pays tels que le Malawi, le Mozambique et le Sahel. Par ailleurs, ONU-Habitat a recensé les initiatives nationales en cours, qui comprennent des éléments pertinents en matière d'accès aux données et à la science, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités pour accroître la résilience et réduire les risques dans des régions et pays tels que le Malawi, le Mozambique et le Sahel. Des cadres de relèvement urbain sont en cours de lancement et/ou d'élaboration dans des contextes tels que ceux de la République arabe syrienne et de l'Ukraine.

45. Conformément au paragraphe 2 de la résolution, la réactivation du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires est à l'étude et fait partie des efforts de mobilisation de ressources. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore avec ONU-Habitat afin d'élargir l'utilisation par ce dernier, dans le cadre de sa réponse aux crises, des partenariats existants en matière de déploiement de personnel d'appoint au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

J. Résolution 2/10 : Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

46. L'Assemblée d'ONU-Habitat, par sa résolution 2/10, cherche à améliorer le financement des résolutions sous-financées en établissant le guichet de financement de l'action urbaine en tant que nouveau mécanisme de financement, lequel sera complété par des rapports réguliers sur l'application des résolutions. En 2023, le guichet de financement a été établi dans le cadre du système financier d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif ayant approuvé son mandat dans sa décision 2023/6 (voir HSP/EB.2023/23), adoptée à sa troisième session de 2023.

47. En 2024, le modèle d'accord relatif aux contributions sera révisé pour inclure le transfert facultatif du solde des projets vers le guichet de financement, en mentionnant explicitement la résolution 2/10, la décision 2023/6 du Conseil exécutif et le mandat du guichet de financement. Le dialogue avec les donateurs au sujet de tels transferts sera mené au moyen d'activités de plaidoyer et de communication. D'ici 2025, le système de suivi de l'application des résolutions sera rendu public et mis à jour régulièrement.